

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte financier unique (CFU) est un document qui se substitue au compte de gestion, établi par le comptable public et au compte administratif établi par le Président de l'EPTB. Le CFU a vocation à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes et simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable. Après une phase d'expérimentation, la généralisation du CFU est prévue à l'horizon 2027 (correspondant à l'exercice 2026). L'EPTB a décidé d'anticiper cette échéance et d'adopter le compte financier unique à compter des comptes 2025 pour le budget principal et le budget annexe ceci afin de se préparer au mieux à tous les changements induits (nouvelle maquette réglementaire, gestion des flux avec la DGFIP, ...).

PARTIE 1 – BUDGET PRINCIPAL

1. Les chiffres clefs 2025

Dépenses de fonctionnement : 1 161 852 €
+8,56 % par rapport à 2024

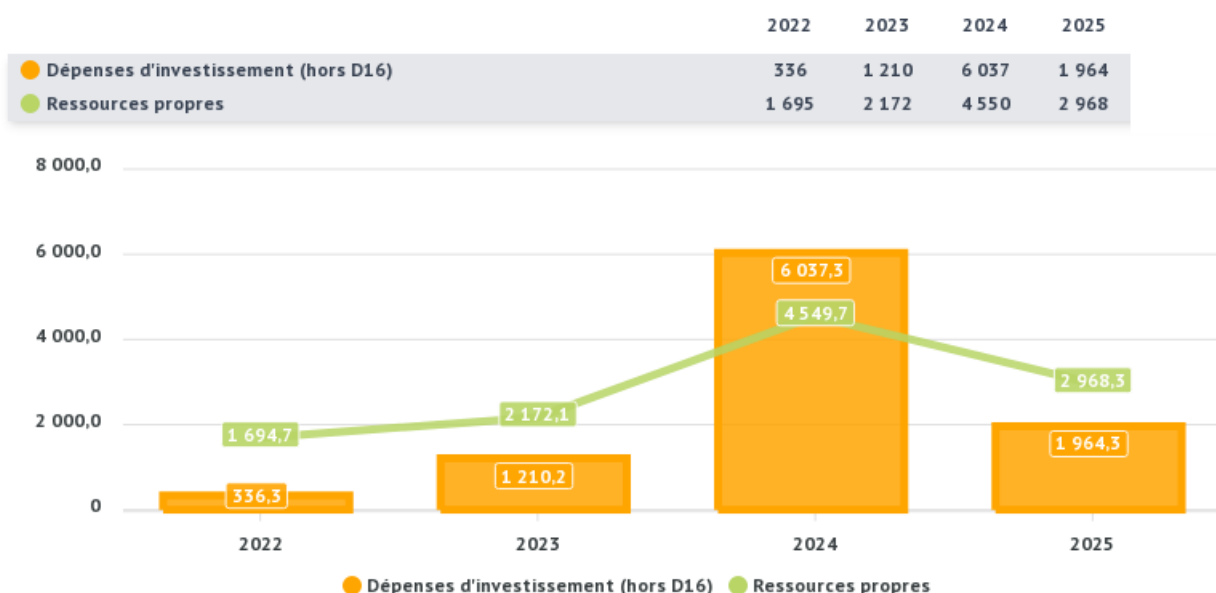
Recettes de fonctionnement : 2 694 563 €
+4,42% par rapport à 2024

Epargne brute : 1 532 711 €
+1,49% par rapport à 2024

Dépenses d'investissement : 1 964 346 €
-67,46 % par rapport à 2024

Recettes d'investissement : 1 435 553 €
-52,77 % par rapport à 2024

■ Dépenses d'investissement et ressources propres en k€



Les dépenses et recettes d'investissement en 2025 sont en forte diminution, la plus grande partie des travaux pour les aménagements de protection contre les inondations sur le Madon ayant été réalisés en 2024.

2. La section de fonctionnement

2.1. Résultat

Recettes totales de fonctionnement (réelles et ordre)	3 837 423,25 €
Dépenses totales de fonctionnement (réelles et ordre)	1 241 235,90 €
Résultats de l'année 2025	2 596 187,35 €

2.2. Analyse

➤ Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des services ainsi qu'aux dépenses d'études qui ne seront pas suivies de travaux notamment :

- 1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives à la location des locaux, à l'énergie, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels, aux fournitures administratives et équipement de protection individuelle, aux frais de déplacement, aux frais de communication, à l'entretien courant des ouvrages de protection contre les inondations...

Pour 2025, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 361 682,12 € soit une hausse globale de 3,68 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette hausse des dépenses s'explique principalement par des dépenses liées au démarrage et à l'avancement de l'étude quantitative sur le bassin versant de la Moselle tandis que les dépenses liées à la concertation Objectif Meurthe ont fortement diminué. Les autres postes de dépenses au montant global moins important ont évolué à la hausse ou à la baisse sans incidence notable sur ce chapitre.

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à 7 38 107,67 € pour l'année 2025 soit une hausse de 9,95 % par rapport à 2024. Cette hausse s'explique par les avancements d'échelon en cours d'année mais surtout par l'arrivée du 12ème et dernier agent (titulaire) début février. Le poste d'adjoint administratif de catégorie C n'a pas été pourvu entre mars et août 2025.

A noter que la répartition entre agents titulaires et non titulaires est désormais marquée avec 8 agents titulaires et 4 agents non titulaires (2 agents non titulaires ont été remplacés par des agents titulaires en cours d'année).

- **3) L'atténuation de produits (chapitre 014)**

Sans objet.

- **4) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux fédérations de pêche dans le cadre des actions inscrites au PAPI Madon, les conventions d'entretien d'ouvrages passées avec les communes, les frais informatiques en nuage. Ces charges s'élèvent en 2025 à 62 061,77 € (soit une hausse de 24,04% qui s'explique pour partie par l'accès à des logiciels de prospective (budgétaire et gestion ressources humaines).

- **5) Les charges financières (chapitre 66)**

Sans objet. L'EPTB n'a pas actuellement d'emprunt.

- **5) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Sans objet.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2024	CA 2025	Variation entre 2024 et 2025
011	Charges à caractère général	348 857,23	361 682,12	+3,68%
012	Charges de personnel	671 315,44	7 38 107,67	+9,95%
014	Atténuation de produits			
65	Autres charges de gestion courante	50 034,44	62 061,77	+24,04%
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
Total des dépenses réelles		1 070 207,11	1 161 851,56	+8,56%

Les recettes

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

Les atténuations de charge

Les produits des services

Les cotisations des membres

Les subventions sur l'animation ou sur certaines actions

...

1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit de l'encaissement d'un avoir sur l'assurance du personnel CNRACL pour l'année 2024.

2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent :

- Du remboursement des frais engagés pour la compétence GEMA (remboursement du budget annexe) pour un montant de 32 7 43 €

3) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Sans objet.

4) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

Les participations et subventions sont la principale source de financement de l'EPTB. Il s'agit en 2025 :

- De la récupération du FCTVA (405,63 €)
- De la cotisation de ses membres (EPCI, Métropole, Départements, Région) : 2 180 150,80 €
- De subventions de la part de l'État, de la région Grand Est et de l'Agence de l'eau sur de l'animation ou des actions : 476 035,94 €

A noter que ces subventions ne concernent pas seulement des dépenses de l'exercice 2025 puisqu'il y a un décalage dans le versement des aides (ex : versement du solde d'actions menées sur des exercices antérieurs ou a contrario versement d'avances sur des projets dont les principales dépenses pourraient intervenir l'année suivante).

5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit principalement de réfactations de prix infligées à un prestataire ainsi que de pénalités pour retard pour un montant de 2 028,28 €.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2024	CA 2025	Variation entre 2024 et 2025
R002	Excédent de fonctionnement reporté	817 738,21	1 093 093,37	+33,67%
013	Atténuation de charges		3 200,34	
70	Produits des services	30 596,00	32 743,00	+7,02%
74	Dotations et participations	2 547 537,43	2 656 592,37	+4,28%
75	Autres produits (dont loyers)	2 254,04	2 028,28	-10,02%
Total des recettes réelles		3 398 125,68	3 787 657,36	+11.46%

3. La section d'investissement

3.1. Résultat

Résultats d'investissement pour l'année 2025 (hors opérations pour compte de tiers)

Recettes totales d'investissement (réelles et ordre)	3 129 654,97 €
Dépenses totales d'investissement (réelles et ordre)	2 001 210,11 €
Résultats de l'année 2025	1 100 584.06 €

3.2. Analyse

➤ *Les dépenses réelles d'investissement :*

Il s'agit de dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de l'établissement.

- **1) Subventions d'investissement (chapitre 13) :**

Il s'agit d'une partie de la subvention accordée par la Région Grand Est pour la création de la digue de Mirecourt. Le montant de 11 490 € correspond à l'avance de 30% de la subvention revenant à la CC de Mirecourt Dompierre pour le déplacement de la conduite d'assainissement liée à notre opération.

- **2) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16) :**

Sans objet.

- **3) Immobilisations incorporelles (chapitre 20) :**

La quasi-totalité des frais d'étude (+ de 93% de ce montant) est liée à la réalisation des études de maîtrise d'œuvre en vue de construire les aménagements de protection sur les bassins versants de la Meurthe. La baisse importante des dépenses (-60,94% entre 2024 et 2025) s'explique par la réalisation d'une grande part des prestations topographiques et géotechniques en 2024. Le reste des dépenses concernent l'EDD de Rosières et la fin des frais d'étude de l'opération menée sur Lerrain.

- **4) Subventions d'équipement versées (chapitre 204) :**

Sans objet.

- **5) Immobilisations corporelles (chapitre 21)**

Des acquisitions de terrain (ou mise en réserve auprès de la SAFER) ont été réalisées pour un montant de 24 715,10,56 €. Il s'agit d'acquisitions nécessaires à la construction de nos aménagements (emprise) soit d'opportunités foncières pour échanger des parcelles dans le cadre de futurs travaux.

Les autres dépenses de ce chapitre concernent principalement le rachat d'un des deux véhicules de location, l'acquisition d'une antenne GPS pour effectuer des relevés ainsi qu'un agencement de la salle de réunion de l'EPTB.

- **6) Immobilisations en cours (chapitre 23)**

Il s'agit des dépenses liées aux travaux en cours sur le bassin versant du Madon : le reméandrage du cours d'eau du Madon à Lerrain, la construction de la zone de ralentissement dynamique de crues (ZRDC d'Hymont/Velotte), la création du chenal et de la digue de Mirecourt ainsi que l'arasement des seuils sur Ceintrey/Voinémont pour un montant de 1 290 995,93 €.

- **7) Autres immobilisations financières (chapitre 27)**

Sans objet.

- **8) Opérations pour compte de tiers (chapitre 458)**

Les travaux d'arasement de seuils sur le secteur de Ceintrey/Voinémont ont modifié les écoulements du Madon et ont entraîné une baisse du niveau du cours d'eau. L'EPTB a ainsi du recréer l'aire d'aspiration incendie d'un lotissement de Voinémont ainsi que des aménagements halieutiques pour les pêcheurs locaux.

Récapitulatif des dépenses réelles d'investissement

Chapitres	Intitulés	CA 2024	CA 2025	Variation entre 2024 et 2025
13	Subv.d'investissement reçues		11 490,00	
20	Immobilisations incorporelles	1 371 664,88	535 767,37	- 60,94%
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	90 217,95	73 232,16	-18,83%
23	Immobilisations en cours	4 554 039,96	1 290 995,93	-71,65%
27	Autres immobilisations financières	21 376,01		
45	Opérations compte de tiers		52 680,80	
Total des dépenses réelles (hors opérations compte de tiers)		6 037 298,80	1 911 485,46	-68,33%

> Les recettes réelles d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres et les recettes perçues liées aux projets d'investissement versées par les financeurs.

- **1) Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10)**

Il s'agit de l'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de 1 200 000 € ainsi que du FCTVA perçu (6 522,77 € sur les dépenses N-2)

- **2) Subventions reçues (chapitre 13)**

Il s'agit des subventions reçues pour les investissements menés par l'EPTB (études sur le Bassin versant de la Meurthe, sur les études de danger de certains ouvrages ainsi que pour les travaux réalisés sur le bassin versant du Madon).

Ainsi, l'EPTB a perçu en 2025 :

- 665 303 € du FEDER (Union Européenne),
- 665 303 € de l'Etat (fond Barnier),
- 80 976 € de l'Agence de l'eau Rhin Meuse
- 12 343 € de la Région Grand est.

- **3) Immobilisations corporelles (chapitre 21)**

Sans objet.

- 4) Immobilisations en cours (chapitre 23)

Sans objet.

- 5) Opérations compte de tiers (chapitre 45)

Le montant de 25 000 € correspond à la participation de l'Etat pour le démarrage de l'étude de danger de la digue de Pierre-la-Treiche.

Récapitulatif des recettes réelles d'investissement

Chapitres	Intitulés	CA 2024	CA 2025	Variation entre 2024 et 2025
R001	Excédent d'investissement reporté	2 362 685,39	399 759,26	-83,08%
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 000 278,89	1 206 522,77	+20,61%
13	Subventions reçues	2 984 740,61	1 404 029,84	-52,96%
21	Immobilisations corporelles	342,35		
23	Immobilisations en cours	29 185,62		
45	Opérations compte de tiers	25 000,00	25 000,00	
Total des recettes réelles (hors opérations compte de tiers)		6 377 232,86	3 010 311,87	-52,79%

PARTIE 2 – BUDGET ANNEXE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES (GEMA)

1. La section de fonctionnement

Recettes totales de fonctionnement (réelles et ordre)	1 205 470,61 €
Dépenses totales de fonctionnement (réelles et ordre)	60 724,18 €
Résultats de l'année 2025	1 144 746,431 €

1.1. Dépenses de fonctionnement

Elles concernent :

- le remboursement du personnel au budget principal
- des frais de fonctionnement occasionnés par la compétence GEMA au budget principal
- la poursuite de la campagne d'enlèvement d'embâcles dans certaines communes du bassin versant du Madon (suite de l'évènement de l'été 2024)
- la participation financière à la Fédération de pêche des Vosges pour le chantier jeunes d'entretien du ruisseau du Potcuit

Articles	Désignation	CA2024	CA2025
61521	Terrains	14 862,00	15964,50
6188	Divers	2 469,50	
62878	Remboursement à des tiers	18 307,00	20 553,00
6218	Autres personnels extérieurs	12 289,00	12 190,00
65748	Subventions de fonctionnement autres personnes droit privé	0,00	1 440,00
	Total Général	47 927,50	50 147,50

1.2. Recettes de fonctionnement

Elles concernent la cotisation des EPCI ayant transféré la GEMA (stable depuis 4 ans),

Articles	Désignation	CA 2024	CA 2025
74758	Participations des membres	375 000,00	375 000,00
755	Dédits et pénalités perçus	3 500,00	
002	Excédent de fonctionnement reporté	499 898,11	830 470,61
	Total Général	878 398,11	1 205 470,61

2. La section d'investissement

Recettes totales d'investissement (réelles et ordre)	495 032,74 €
Dépenses totales d'investissement (réelles et ordre)	161 736,69 €
Résultats de l'année 2025	333 296,05 €

2.1. Dépenses d'investissement

Les frais d'études concernent le solde de la mission avant-projet mené par le maître d'œuvre sur l'ouvrage de Neufcours.

Les dépenses relatives aux travaux ont concerné des reliquats liés à l'opération conjointe avec la CCPS sur Marainville-sur-Madon, les travaux sur le Val d'Arol ainsi que pour la maîtrise d'œuvre sur les tranches 1 et 2 du Madon (lit principal). Un problème technique a empêché de payer les factures de travaux du dernier trimestre (les factures des titulaires des marchés sur la tranche 1 du Madon et du Val d'Arol ont été payées sur l'exercice suivant) ce qui ne donne pas une vision réelle de l'activité.

Articles	Désignation	CA 2024	CA 2025
1326	Autres Dépenses d'investissement	31 730,03	
2031	Frais d'études	41 017,61	7 578,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	276 846,37	154 158,69
2041413	Subvention Poussay réserve incendie	21 153,35	
45812	Création réserve incendie Poussay	63 460,06	
	Total Général	434 207,42 €	161 736,69

2.2. Recettes d'investissement

Elles sont composées des ressources propres ainsi que des subventions de l'Agence de l'eau Rhin Meuse et la Région Grand Est pour les actions de restauration, renaturation des cours d'eau.

Articles	Désignation	CA2024	CA 2025
001	Excédent d'investissement reporté	801 677,03	469 847,34
1316	Autres établissements publics locaux		4 412,70
1322	Régions	25 633,07	6 003,00
1326	Autres établissements publics locaux	13 284,60	4 193,02
	Total Général	840 594,70,76	495 032,74